

SOMMAIRE

- Edito du Président Jean-Jacques Castillon
- Défendons l'artisanat avec « Fiers d'être artisans » !
- Performance des entreprises de BTP : retour en 2008 !
- Métiers de la peinture : être O'Niveau, pour viser plus... « eau » !
- Assurer la continuité des activités du BTP et de l'immobilier dans les meilleures conditions : c'est l'unité nationale !

Défendons l'artisanat avec « Fiers d'être artisans » !



C'est initialement sous le nom d' « Artisans de Notre Avenir 83 » que l'association qui porte désormais le nom de « Fiers d'être artisans 83 » a été créée en avril 2012 par les trois membres fondateurs CPME Var, Fédération BTP 83 et UPV. L'association Fiers d'être artisans 83 entend porter les valeurs actuelles de

l'artisanat et exprimer les attentes de l'artisan, répondre à ses problèmes et peser sur les décisions prises au plan politique et réglementaire.

Proximité, efficacité, faire le pari de la jeunesse, de la formation et de la transmission des savoirs, promouvoir l'artisanat et défendre les artisans tels pourraient être les fondements de la prochaine campagne de la liste Fiers d'être artisans pour l'élection à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

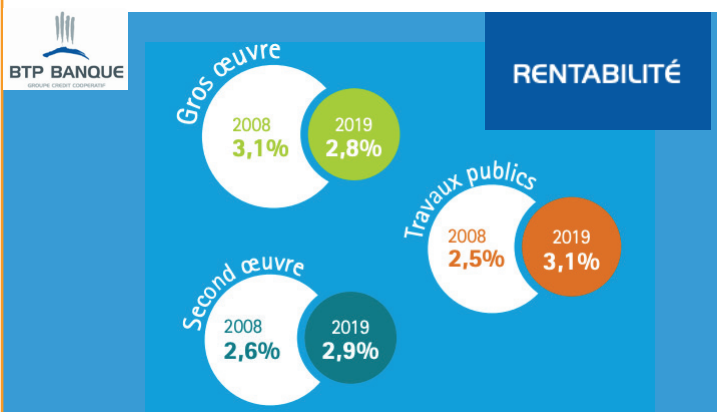
Performance des entreprises de BTP : retour en 2008 !

L'étude 2019 de BTP Banque vient d'être rendue publique et permet d'appréhender la situation du secteur juste avant la crise sanitaire.

Premier constat, la création de richesse par les entreprises décroche à nouveau dans le Bâtiment et remonte légèrement dans les Travaux Publics. En onze ans, le taux de valeur ajoutée des entreprises (valeur ajoutée / chiffre d'affaires) passe de 42% à 38% sous l'impact de l'augmentation du prix des matières premières et le poids croissant de l'expertise externe en matière technique, juridique, économique...

Reste que l'amélioration de la rentabilité des entreprises constatée depuis le point bas de 2015 s'est accélérée en 2019. Pour le bâtiment elle passe de 1,5% en 2015 à 2,9% en 2019 contre 3,1% dans les TP.

On retrouve progressivement les niveaux d'avant la crise des « subprime » en 2008. En attendant les redoutables conséquences de ce que, pudiquement, nous appellerons l' « effet covid »...



EDITO du Président

Pendant le re-confinement, les chantiers restent ouverts !



Cette fois, pas d'ambiguïté pour l'acte 2 du confinement. Les chantiers restent ouverts et les artisans et entrepreneurs du BTP maintiennent leur activité sur l'ensemble du territoire entraînant avec eux toute l'industrie de la construction et de l'immobilier en amont et en aval du chantier.

Ça va faire du monde au travail !

Et même si tout n'ira pas sans difficultés, réjouissons-nous de ce maintien de l'activité pour nos entreprises et pour l'emploi.

Un second coup d'arrêt aurait été fatal pour notre secteur d'activité, triste troisième sur le podium des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire après le tourisme et l'hôtellerie-restauration. Un secteur qui a vu ses marges, déjà peu flamboyantes avant la crise, divisées par 2. Un secteur enfin où les chantiers ont certes repris à 100% mais dans des conditions loin d'être optimales et avec des surcoûts covid toujours à la charge de nos seules entreprises.

Mais ne nous leurrons pas, le retour en force du virus et ce nouveau confinement ne seront pas sans conséquences sur la relance. Il faut déjà espérer qu'ils ne s'inscrivent pas dans la durée car les conséquences d'une société et de son administration confinées autour des chantiers ouverts et quelques autres îlots d'activités essentielles n'annoncent aucune perspective favorable pour l'économie.

D'abord, il faudra être vigilant aux risques objectifs de blocages qui pourraient survenir. Nos entreprises ne sont en effet pas à l'abri d'une pénurie de main d'œuvre qui, comme le reste de la population pourrait se voir durement frappée par le virus. De même, la chaîne de livraison pourrait être perturbée pour des raisons identiques et certaines entreprises travaillant pour des particuliers pourraient à nouveau se voir refuser l'accès à leurs chantiers.

Ensuite, il faudra gérer les risques de frottements entre les activités de terrain et celles, dont elles sont dangereusement dépendantes, qui obéissent à la règle du télétravail.

Ainsi, les collectivités auront-elles pris des mesures pour que les commissions d'appels d'offres puissent se réunir et délibérer en visio ? Malgré les injonctions de la Ministre du Logement, les services instructeurs des permis de construire resteront-ils mobilisés et efficaces ? Et dans tout cela, comment réfléchir sereinement à des projets éligibles au financement du plan « France Relance » alors que les collectivités et les entreprises sont entièrement mobilisées par les urgences et engluées dans un quotidien plutôt anxiogène ?

Ces questions, inlassablement posées depuis des mois méritent des réponses. Comptez sur nous pour les obtenir !

Métiers de la peinture : être O'Niveau, pour viser plus... « eau » !

BTP Infos

Le 15 octobre dernier dans les locaux de la Fédération du BTP du Var à La Valette, la Fédération Régionale du Bâtiment PACA lançait l'opération « O'Niveau » pour aider les entreprises du bâtiment ayant une activité de peinture à acquérir des stations de nettoyage de brosses et de rouleaux plus respectueuses de l'environnement.

De quoi s'agit-il ?



La loi sur l'eau et les milieux aquatiques encadre les rejets toxiques dans les réseaux d'assainissement et impose le traitement des eaux rejetées chez le client ou dans l'entreprise lors du nettoyage des rouleaux et pinceaux. Afin d'aider les entreprises et artisans du Bâtiment utilisant de la brosse à respecter cette obligation, la FRB PACA avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse propose des aides financières exceptionnelles pour s'équiper en stations de nettoyage adaptées.

La prise en charge financière d'une partie du coût de l'équipement, pour un investissement minimum de 3 000€, peut atteindre jusqu'à 60% du prix de la machine pour les entreprises de moins de 50 salariés. Écologiques, pratiques et économiques, ces stations permettent aux artisans et entrepreneurs de devenir des acteurs du développement durable.

Des peintres écoresponsables



Les avantages pour les professionnels sont multiples.

D'une part, une station de lavage peut leur permettre de mieux nettoyer leurs outils et plus vite. Considérant qu'un peintre consomme en moyenne 12 litres d'eau par jour pour nettoyer ses outils, ces stations de nettoyage permettent de limiter ainsi la consommation d'eau et apportent une vraie réponse à l'obligation de maîtriser les rejets et réduire les nuisances environnementales. En effet, les substances

dangereuses contenues dans les peintures sont récupérées séparément puis collectées et enfin, traitées en tant que déchet dangereux.



D'autre part, c'est un moyen efficace pour se conformer à la réglementation en vigueur. En effet, la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 impose la suppression ou réduction des rejets de certaines substances dans l'eau. Les éléments constitutifs des peintures ne doivent donc plus être rejetés dans les réseaux d'assainissement ou le milieu naturel pour atteindre les objectifs.

En outre, l'utilisation d'une station de lavage peut être un moyen de valoriser l'image de son entreprise auprès de ses clients récurrents et ainsi gagner de nouveaux marchés, tout en améliorant les postures de travail et en faisant gagner du temps sur le lavage des outils.

Pour bénéficier de cet accompagnement, les entreprises varoises doivent contacter la FBTP83 (04 94 89 94 70 ou btp83@d83.ffbatiment.fr).

Jean-Philippe Li Vigni : un mandat engagé pour la gestion des déchets

En marge de cette action régionale, la section peinture de la Fédération BTP83 est engagée dans plusieurs dossiers liés à la protection de l'environnement.

Sous la houlette de son Président, Jean-Philippe Li Vigni, des actions sont en cours pour imposer une meilleure traçabilité des déchets de peinture, un traitement rigoureux des déchets, notamment ceux issus du décapage des façades, et une meilleure reconnaissance du travail des entreprises pour le traitement des déchets dangereux avec une prise en charge financière adaptée. Une sensibilisation des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre à ces sujets est déjà intervenue et un travail plus approfondi est en cours avec certains. Il partagera également ses bonnes pratiques d'entreprise lors de l'atelier « déchets de chantiers bâtiment » organisé en visio par la Région le 27 novembre prochain.

Assurer la continuité des activités du BTP et de l'immobilier dans les meilleures conditions : c'est l'unité nationale !

Les modalités du nouveau confinement prévoient que les artisans et les entrepreneurs du BTP continuent de travailler, dans le respect bien sûr du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction.

C'est unies que les organisations professionnelles de la filière construction* s'engagent à tout faire pour remplir cet objectif de poursuivre les chantiers et maintenir l'emploi sur tout le territoire.

Elles demandent la mobilisation de tous et font appel à la responsabilité collective et au sens du bien commun pour prévenir toute situation de blocage à l'activité : risque d'arrêt des maîtres d'ouvrages, blocage des permis par les services instructeurs des collectivités locales, blocage des signatures de contrats et des actes de vente, blocage des livraisons, difficultés de circulation et de transport des équipes ou encore dégradations et vols pouvant survenir en marge des chantiers.

Tout doit être fait pour fluidifier l'activité et le marché qui en découle.

La filière construction c'est une force de frappe économique de premier ordre : plusieurs centaines de milliards d'euros de CA, des centaines de milliers d'entreprises et 4 millions d'emplois. C'est une filière garante du maintien de l'activité économique, de la cohésion sociale et des territoires en France.



* Les organisations professionnelles de la filière construction : **FFB** : Fédération Française du Bâtiment, **FNTPT** : Fédération Nationale des Travaux Publics, **FDME** : Fédération des Distributeurs de Matériel Electrique, **FNAS** : Fédération Française des Négociants en appareils sanitaires, chauffage, climatisation et canalisations, **FND** : Fédération Nationale de la Décoration, **FNAIM** : Fédération Nationale de l'Immobilier, **USH** : Union Sociale pour l'Habitat, **AIMCC** : Association des Industries de Produits de Construction Carrière, **Pôle Habitat FFB** : Constructeurs de maisons individuelles, promoteurs immobiliers et aménageurs fonciers, **FEDEREC** : Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage, **FNBM** : Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de Construction, **DLR** : Fédération nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels de bâtiment, de travaux publics et de manutention, **FIEEC** : Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication, **FSIF** : Fédération des sociétés immobilières et foncières, **UNIFA** : Union des Architectes, **CINOV** : Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique, **SYNTEC-INGENIERIE** : Fédération professionnelle de l'ingénierie, **UNTEC** : Union nationale des Economistes de la construction, **FPI** : Fédération des Promoteurs Immobiliers

Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Var

CS 90524- 83041 Toulon Cedex 9

Tél : 04 94 89 94 70 - btp83@d83.ffbatiment.fr

La Fédération BTP 83 à votre service ...

Contactez-nous !

Crédits photos : © FBTP83, FFB, FNTPT.



Entrepreneurs et artisans du BTP83, tournés vert demain